



PROCÈS - VERBAL

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX Réunion du 20 juin 2023

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation du restaurant administratif « Le Beauregard » de Rennes.

Participants :

Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : élus et représentants des usagers désignés par la délibération du Conseil départemental du 25 novembre 2021 sur la composition de la commission.

Membres élus :

Présidente de la CCSPL : Mme Emmanuelle ROUSSET, vice-présidente du Conseil départemental (en remplacement d'Isabelle COURTIGNE, empêchée).

Titulaires :

- M. Nicolas PERRIN, vice-président du Conseil départemental.

Représentants des usagers :

- Mme Christine BALLEZ (Département d'Ille-et-Vilaine),
- Mme Angélique KERHELLO (Préfecture d'Ille-et-Vilaine),

Invités par la Présidente de la CCSPL :

- M. Ronan GERAUD, directeur de la société ANSAMBLE Breiz Restauration (dénommée ANSAMBLE dans le compte-rendu), prestataire de la délégation de service public pour l'exploitation du restaurant administratif « Le Beauregard »,
- M. Fabrice BARBEY, responsable de secteur de la société ANSAMBLE, agence de Rennes,
- M. Franck CHAPIN, responsable du restaurant « Le Beauregard »,
- Mme Hélène RENOARD, responsable de la mission prestations sociales et restaurant administratif,
- Mme Maryse GOTER, gestionnaire du restaurant administratif,
- Mme Emeline PERRIN, conseillère technique au cabinet du Président,
- Mme Françoise LEMOINE, adjointe à la cheffe du service de la commande publique.

Excusés :

Membres élus :

- Mme Laurence ROUX, vice-présidente du Conseil départemental,
- M. Bernard DELAUNAY, conseiller départemental.

Représentants des usagers :

- Mme Nadine GILBERT (Département d'Ille-et-Vilaine),
- M. David GOBIN (Région Bretagne).

Quorum :

Le quorum de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est atteint (minimum 4 membres présents ou représentés).

Ordre du jour :

En application de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et conformément à l'article 1 du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), la commission examine chaque année les rapports établis par les délégués des services publics ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

L'ordre du jour de la commission est consacré à l'examen du rapport annuel 2022 de la société ANSAMBLE, délégué pour l'exploitation du restaurant administratif « Le Beauregard ».

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire du restaurant administratif « Le Beaugard » à Rennes

L'exploitation du restaurant administratif « Le Beaugard » est assurée par la société ANSAMBLE dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP) n°2021-0265 en cours depuis le 30 août 2021 et jusqu'au 28 août 2026.

La qualité des produits servis et le caractère social de la prestation sont des marqueurs forts pour le Département d'Ille-et-Vilaine.

La convention impose la réalisation d'un minimum de 5 600 heures de travail au profit de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et d'emploi.

Les représentants de la société ANSAMBLE présentent le rapport annuel 2022 :

- Bilan social et technique,
- Compte-rendu financier,
- Bilan qualitatif.

- Bilan social et technique :

Effectifs :

Le nombre équivalent temps plein sur l'année 2022 est de 14,76 ETP.

Productivité et activité du restaurant (self, salons, repas Hôtel du Département) :

- 133 748 repas servis durant l'année 2022, soit 251 jours d'ouverture pour un nombre d'heures productives de 25 936.

Détail du suivi des clauses d'insertion sociale :

Sur l'année 2022, 793 heures d'insertion ont été réalisées. Le nombre total minimum d'heures d'insertion à réaliser sur les cinq années de la convention est de 5 600 heures. Dans son offre pour la délégation de service public, ANSAMBLE avait proposé le recours à un ESAT pour un projet de légumerie qui n'a pas pu être concrétisé. ANSAMBLE a contractualisé avec l'association d'insertion TEZEA, située à Pipriac et Saint-Ganton, créée dans le cadre du projet « Territoire Zéro chômeurs de longue durée ». 401 heures d'insertion ont été réalisées en 2022 avec TEZEA qui fournit ANSAMBLE en fruits et légumes biologiques locaux frais et prêts à cuisiner, à raison de deux livraisons par semaine. 336 heures d'insertion correspondent à la mise à disposition d'un jeune par l'ESAT du Pommeret de Bréal sous Montfort. 56 heures d'insertion correspondent au recours à l'intérim.

Formations :

En 2022 : 98,5 heures de formation ont été réalisées, au profit de 6 salariés, dans les domaines suivants : techniques métiers (dont 56 heures pour les techniques de cuisine évolutives et les pratiques nouvelles concernant les entrées et desserts), santé et sécurité au travail, informatique.

Accidents du travail :

En 2022 8 accidents du travail ont été enregistrés dont 3 avec un arrêt de travail. Un guide de prévention des troubles musculo squelettiques et un guide des bonnes pratiques sur la santé, la sécurité et la vie au travail sont mis à disposition des salariés.

- Compte-rendu financier :

Fréquentation :

En 2022 : 133 748 repas ont été servis sur 251 jours d'activité. L'évolution de la fréquentation par rapport à 2021 enregistre une augmentation de 27% (105 118 repas en 2021) mais la fréquentation reste en-dessous de celle enregistrée avant la crise sanitaire de 2020 et le développement du télétravail. En 2019, le nombre de repas servis s'élevait à 185 398 pour 249 jours d'activité, soit une fréquentation moyenne de 745 repas/jour contre 533 repas/jour en 2022. La fréquentation sur 2022 est également impactée par le déménagement de la préfecture en octobre. Des arrivées sont venues atténuer ce départ : en novembre, les agents des services informatiques du Département qui étaient localisés boulevard d'Armorique à Rennes, ainsi qu'en décembre le SGAMI (service informatique de l'Etat).

La période a également enregistré une augmentation du coût des matières premières et ANSAMBLE a sollicité une compensation financière du Département au titre de la théorie de l'imprévision.

Résultats d'exploitation :

	Du 1/01 au 31/12/2022
Chiffres d'affaires	955 962 €
Frais généraux	- 206 528 €
Matières premières	- 499 117 €
Main d'œuvre	- 676 861 €
Coûts d'occupation	- 43 304 €
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 516 €
Résultat d'exploitation	- 471 364 €
Résultat de l'exercice	- 292 014 €

Renouvellement du matériel :

La convention a consolidé le risque d'exploitation supporté par le délégataire, en mettant à sa charge la prise en compte pleine et entière de la maintenance et du renouvellement des équipements qui dans la convention précédente se limitait à la provision collectée par repas. La société ANSAMBLE s'est engagée dans le cadre de la convention sur un montant de 115 000€ HT d'investissement de matériel si besoin sur la durée de la DSP et au renouvellement de la vaisselle.

En 2022, les investissements réalisés par ANSAMBLE se répartissent ainsi : 39 479 € pour le matériel de cuisine (dont 13 056 € pour la machine à glaces et 12 247€ pour les armoires chaudes) et 404€ pour l'achat de vaisselle et de petit matériel.

Maintenance :

La maintenance du matériel de cuisine a été assurée par les sociétés Quiétalis et Hobart. Le contrat de maintenance est à la charge du délégataire pour un coût global de 21 467€ en 2022

- Bilan qualitatif :

Prestations self	Convention de DSP
Hors d'œuvre ou entrées dressées	4
Salad'bar	4
5 plats	4
Prestation grillade	1
Garnitures	3 (hors légume cuit à l'eau et frites)

Fromages	6
Produits laitiers	4
Desserts élaborés et/ou dressés	4
Dessert bar	3

La commission demande le taux de prise des repas végétariens : il est en moyenne de 100 repas sur les 500 repas par jour.

Les jeudis végétariens (2 fois par mois, durant lesquels sont servis 4 plats végétariens sans grillade) ont permis de ne pas émettre 20 tonnes de gaz à effet de serre sur l'année.

La commission évoque la possibilité de faire évoluer le nombre de repas et/ou de jeudis végétariens et/ou la diminution du nombre de plats proposés certains jours, notamment les invariables (bavettes, steak haché, jambon grillé) et le poisson.

ANSAMBLE indique que l'augmentation du prix des matières premières a engendré une perte financière sur certains produits, notamment la viande et que la limitation de la variété des plats permet une réduction des coûts.

Il est rappelé à la commission que l'évolution des dispositions de la DSP est encadrée par la convention et soumise au code de la commande publique.

Répartition des approvisionnements :

La convention de DSP prévoit que les denrées utilisées pour la confection des repas doivent respecter les dispositions de la loi n°2018-938 du 30/10/2018 dite EGALIM, imposant la présentation dans le cadre de repas servis de 50% de produits dits durables dont, à minima, 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Le taux de présentation s'apprécie en valeur d'achat hors taxes.

Le Département impose en outre, la présentation des denrées suivantes à hauteur de 100% :

- Issues de l'agriculture biologique : pommes, œufs, farine, carottes.
- Autres labels ou marques de qualité : volailles (label rouge), bœuf (à minima race mixte), fromage plateau : AOP/AOC.

Le délégataire s'engage également à présenter des produits issus du commerce équitable tels que : café, thé, chocolat, sucre, banane, quinoa, riz.

Dont 100% de produits équitables pour le riz, quinoa, café, chocolat, chocolat chaud et le sucre et 50% pour les thés et infusions.

ANSAMBLE s'est engagé sur 50% d'alimentation durable dont 30% de produits issus de l'agriculture biologique.

En 2022, les approvisionnements s'élèvent à 369 118€ HT. La part des achats en produits durables et biologiques (hors poisson et boisson) s'élève à 259 331€ HT dont 165 468€ HT pour les produits durables et 93 863€ HT pour les produits bio représentant respectivement 45% et 25% du volume d'achat global. Ils se répartissent ainsi :

Pour les fruits et légumes : 65,27% en produits durables et 34,73% en produits biologiques.

Pour la viande fraîche : 51,64% en produits durables et 6,46% en produits biologiques.

Pour les produits laitiers : 43,53% en produits durables et 30,29% en produits biologiques.

Pour l'épicerie : 41% en produits durables et 40,82% en produits biologiques.

Pour la boulangerie, les galettes et crêpes : 13% en produits durables et 13,9% en produits biologiques.

L'hygiène du site :

En 2022, 3 audits d'hygiène ainsi que 33 prélèvements de surfaces ou de produits ont été réalisés. Une non-conformité a été relevée et traitée en plan d'assurance qualité.

La note est de 14,3/20 pour l'audit de structure 2022. Les travaux de rénovation de la cuisine, entrepris en 2023, devraient permettre une amélioration de la note de l'audit. En outre, ANSAMBLE bénéficie d'un plan de maîtrise sanitaire qui prévoit des fiches d'autocontrôles, des fiches méthodes et des plans d'actions correctifs.

► **Avis de la Commission** : *La Commission prend acte du rapport du délégataire du restaurant administratif « Le Beauregard » pour l'année 2022 et fait part des remarques consignées au procès-verbal.*

PROCÈS VERBAL

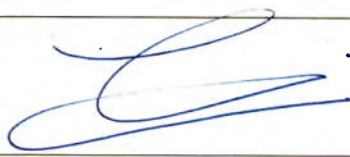
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Réunion du 20 juin 2023

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire du service public du restaurant inter-administratif « le Beauregard » à Rennes.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Collège des élus :

Présidente : - Mme Emmanuelle ROUSSET, en remplacement d'Isabelle COURTIGNE, empêchée	
Titulaires :	
- Mme Laurence ROUX	
- Mr Nicolas PERRIN	
- Mr Bernard DELAUNAY.	

PROCÈS VERBAL



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Réunion du 20 juin 2023

Examen du rapport annuel 2022 du délégataire du service public du restaurant inter-administratif « le Beauregard » à Rennes.

<u>Suppléants :</u>	
- Mme Cécile BOUTON	
- Mme Caroline ROGER-MOIGNEU	
- Mme Charlotte FAILLE	

Représentants des usagers :

- Mme Christine BALLET (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)	
- Mme Nadine GILBERT (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)	
- Mme Angélique KERHELLO (Préfecture d'Ille-et-Vilaine)	
- Mr David GOBIN (Conseil régional Bretagne)	